## DRAME DE LA RUE DE TIVOLI

## La première réunion du Clav laisse "un goût amer"

Comme annoncé, et suivant la volonté du maire de Marseille et de la Première ministre, un Comité local d'aide aux victimes (Clav) a bien été mis en place, suite à l'explosion de la rue de Tivoli, le 9 avril dernier. Il doit notamment permettre de faciliter les relations et les démarches entre les victimes et les assureurs. Alors qu'une première réunion s'est tenue le 7 juin dernier, le collectif Tivoli 9 avril indique par communiqué que celle-ci laisse "un goût amer aux victimes" et déplore "le faible temps de parole" laissé aux sinistrés.

"Ce dossier pourra difficilement avancer tant que la volonté des assureurs de participer à l'accord-cadre n'est pas garantie et ant qu'un coordonnateur ne sera pas nommé par la Première ministre. Or cette nomination continue de tarder, on nous l'annonce d'esormais pour le 15 juiller, regrette le collectif, qui espère "un soutien et un poids politique de la Mairie indispensables pour aboutir à un accord-cadre d'indemnisation juste".

Le collectif Tivoli 9-avril informe également sur l'envoi d'un courrier au Préfet, le 16 juin, pour exprimer "des demandes urgentes qui peuvent être traitées avant la nomination du coordonnateur". Il demande, en autres, que la Caisse primaire d'assurance maladie



Plus de deux mois après les effondrements, 142 personnes sont touiours délogées. / PHOTO N.V.

mette en place la prise en charge intégrale d'un bilan ophtalmologique et ORL, que le devenir des obiets personnels retrouvés dans les gravats soit communiqué aux victimes ou que les compagnies d'assurances s'engagent publiquement à étendre la durée de la prise en charge des frais de relogement jusqu'à leur réintégration effective. Le collectif souhaite aussi une prise en charge dérogatoire et exceptionnelle des frais de suivi psychologique à hauteur de cinq à dix séances, a minima pour les enfants.